

1.

QUAND LES TIERS-LIEUX DEVIENNENT UNE POLITIQUE PUBLIQUE – RETOUR SUR UNE PASSION FRANÇAISE

Romain Pasquier,
Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire Arènes –
Chaire « Territoires et mutations de l'action publique »,
Sciences-Po Rennes / Direction de la recherche

Le développement exponentiel des tiers-lieux en France témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action collective à la ville comme à la campagne. Si cet engouement citoyen n'est pas propre à la France, la transformation du tiers-lieu en politique publique aussi bien à l'échelle locale, régionale que nationale semble assez originale dans le monde occidental. Comment expliquer cette nouvelle passion française pour les tiers-lieux? À partir d'une problématique de science politique, cet article se propose d'interroger le tiers lieu en tant qu'instrument d'action publique. Nous revenons tout d'abord sur la trajectoire de la notion de tiers-lieu et son appropriation par les autorités publiques en hexagonale¹⁶⁹. Nous montrons ensuite que le tiers-lieu peut être considéré comme un instrument de territorialisation de l'action publique concentrant toutes les attentes contemporaines en matière d'égalité des territoires. Nous terminons notre réflexion par une analyse des effets potentiels de cette mise en politique publique des tiers-lieux au regard des processus de standardisation qui traversent la gouvernance territoriale contemporaine.

221

169. <<https://observatoire.francetierslieux.fr>>, consulté le 20 août 2024.

Mots-clés

Tiers-lieux; Politique publique; État; Collectivités territoriales; Territorialisation; Gouvernance territoriale; Standardisation

Introduction

Selon l'Observatoire national des tiers-lieux, la France comptait en 2023 environ 3 500 structures, contre 1 800 en 2018. Cette croissance soutenue de la création de tiers-lieux témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action au service de collectifs pluriels à la ville comme à la campagne (Dagonneau, 2022). Si cet engouement citoyen n'est pas propre à la France (Fiorentino, 2019; Krauss et Tremblay, 2020), la transformation rapide du tiers-lieu en politique publique, du local au national, est en revanche assez unique dans le monde occidental. En effet, depuis quelques années, le tiers-lieu apparaît en France comme un vecteur idéal, presque magique, de revitalisation des territoires, d'inclusion sociale, d'innovation socioéconomique et de coopération horizontale entre des acteurs multi-situés (Nadou *et al.*, 2023; Téhel *et al.*, 2023). Comment expliquer cette nouvelle passion française pour les tiers-lieux? Quel sens donner à cette mise en politique publique aussi rapide? Une politique publique peut se définir comme l'ensemble des interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire (Grawitz et Leca, 1985). Cet article se propose d'interroger le tiers lieu en tant qu'instrument d'action publique, c'est-à-dire « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2005, p. 13). L'instrumentation du tiers-lieu, c'est-à-dire son institutionnalisation en politique publique, semble en effet faire écho à des dynamiques somme toute assez classiques de la gestion publique territoriale « à la française » (Pasquier *et al.*, 2013; Thoenig et Duran, 1996). À partir de travaux récents¹⁷⁰, nous reviendrons dans un premier temps sur la trajectoire de la notion de tiers-lieu afin de mieux saisir son irruption et son sens sur l'agenda des politiques publiques en France. Dans un second temps, nous explorerons le tiers-lieu en tant qu'instrument de territorialisation de l'action publique dont les vertus attendues d'inclusion sociale et

170. Cette réflexion s'appuie notamment sur la coordination scientifique d'un projet post-doctoral 2022-2024 sur les tiers-lieux solidaires financé par le MESRI et la chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique » (TMAP) de Sciences Po Rennes, ainsi que sur la co-organisation d'un colloque international « Tiers et politiques de solidarité : opportunités et fragilités de nouveaux espaces d'action sociale » qui s'est déroulé les 3 et 4 avril 2024 à Sciences Po Rennes avec le soutien de « France Tiers-Lieux » et du laboratoire Arènes (UMR 6051).

de développement local semblent faire l'unanimité dans un pays plus que jamais passionné par l'égalité des territoires (Estèbe, 2015). Enfin, dans un troisième temps, nous mettrons en perspective cette institutionnalisation des tiers-lieux au regard de certaines tendances de la gouvernance territoriale contemporaine, en particulier des mécanismes de professionnalisation des acteurs et de concurrence interterritoriale qui peuvent conduire à des formes de standardisation de l'action publique. La mise en politique publique des tiers-lieux n'annoncerait-elle pas finalement le lent déclin de ces mobilisations locales souvent disruptives ?

Du signal faible du changement social à l'instrument d'action publique

Quel étrange cheminement que la notion de tiers-lieu. Elle émerge voici plus de deux décennies dans les débats de la sociologie américaine sur les mutations du lien social dans les communautés locales et leur impact sur la confiance vis-à-vis des institutions et la participation citoyenne dans le fonctionnement de la démocratie américaine. Les travaux de Robert Putnam (1999) sur le capital social font notamment le constat d'un déclin du capital social aux États-Unis, et plus généralement dans de nombreux pays industrialisés depuis les années 1970, avec une diminution de communication entre les individus et avec les collectivités et une baisse de participation (politique, civique, religieuse, syndicale, etc.) de la population à la vie collective. Putnam appelle alors à la création de nouvelles institutions, adaptées à notre façon de vivre afin d'établir de véritables liens collectifs, de stimuler l'engagement civique et de favoriser les initiatives locales.

C'est dans le cadre de ce débat, initialement académique et nord-américain, qu'émerge la notion de tiers-lieu, plus précisément dans les travaux de Ray Oldenburg (1989). Dans *The Great Good Place*, il définit le tiers-lieu avant tout en creux : c'est un espace autre qui n'est ni le domicile ni le lieu de travail mais un espace fondamental de sociabilité informelle. Cet espace ajoute à sa fonction première (presque toujours commerciale ou marchande dans le cas de l'étude d'Oldenburg) une fonction sociale déterminante pour beaucoup de ceux qui le fréquentent. Ainsi, le café, le bar, le salon de coiffure, la bibliothèque etc. assurent au-delà de leurs fonctions commerciales ou de service public une fonction de sociabilité fondamentale. Le tiers-lieu désigne ainsi de manière générique une grande variété de lieux qui accueillent des rencontres régulières, volontaires, informelles et conviviales hors des sphères professionnelles et familiales. Ils sont le révélateur de la bonne santé démocratique d'une société à l'instar du rôle joué par les cafés pendant la Révolution française ou les tavernes pendant la Révolution américaine. En cela, les tiers-lieux d'Oldenburg sont des espaces qui contribuent à endiguer, en partie tout du moins, le délitement des liens de sociabilité traditionnels de la société américaine, l'affaiblissement de son capital social pour reprendre le concept de Putnam (1999). C'est-à-dire l'ensemble des relations sociales entre individus qui produisent des normes de

confiance, de réciprocité et encouragent la participation citoyenne. Dans les travaux de la sociologie américaine de la fin du XX^e siècle, les tiers-lieux sont donc « des infrastructures sociales » (Klinenberg, 1998) en capacité de lutter contre l'individualisation des sociétés post-industrielles et le déclin de la citoyenneté.

Au cœur des mutations et des attentes sociales contemporaines, les tiers-lieux vont faire l'objet d'usages multiples à partir du début des années 2000. Aux États-Unis, plus largement dans le monde anglo-saxon, les tiers-lieux sont happés par un processus grandissant de marchandisation. De grandes marques, comme Starbucks ou Tesla par exemple, se saisissent de cette expérience sociale nouvelle pour l'incorporer dans des stratégies renouvelées de marketing communautaire (Burret, 2021 ; Wagner-Pacifici, 2021). En France, ces lieux et dynamiques sociales localisées connaissent un processus accéléré d'institutionnalisation aussi bien à l'échelle territoriale que nationale. Ils viennent renouveler, bousculer, parfois concurrencer, un large éventail de mouvements associatifs autour de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou du développement local. Les premiers tiers-lieux émergent dans les grandes villes françaises, notamment à Paris en 2008, à travers des expérimentations de *coworking* auxquelles viennent progressivement s'ajouter d'autres activités relevant des « communs urbains » tels que des cafés-concerts, des jardins partagés, des épiceries solidaires ou des AMAP (Kebir et Wallet, 2021). Dans les années qui suivent, les tiers-lieux sortent des métropoles. Des acteurs aux profils variés essaient dans les villes moyennes et en milieu rural (Nadou *et al.*, 2023). Ces initiatives citoyennes et locales, souvent en quête de soutien financier ou logistique, rencontrent progressivement les intérêts des collectivités territoriales, en particulier des Régions (Liefoghe, 2023). Dès les années 2010, les conseils régionaux d'Île-de-France puis d'Aquitaine, au regard de leurs compétences en innovation, entreprises, formation, aménagement du territoire, déploient des programmes d'appui au développement des tiers-lieux dans les petites villes et les espaces ruraux. Toutes devenues autorités de gestion des Fonds Européens en 2014 et constatant l'adéquation de leur usage avec les actions développées par les tiers-lieux, les Régions amplifient le mouvement en créant des dispositifs d'appui de l'implantation de structures comme en Centre-Val de Loire (Leducq, 2023) ou en soutenant le déploiement de réseaux d'envergure comme la « Coopérative des Tiers-Lieux » en Nouvelle-Aquitaine. Du côté des intercommunalités ou des communes, le tiers-lieu apparaît progressivement comme une structure à même de porter une stratégie à la revitalisation socioéconomique des petites villes ou de certains territoires ruraux (Maisonasse *et al.*, 2023).

En 2018, l'institutionnalisation franchit un cap avec la construction d'une politique publique nationale. Les travaux de science politique s'intéressant aux « crises » (Hassenteufel et Saurugger, 2021) ou aux « conjonctures critiques », (Capoccia et Kelemen, 2007) soulignent en quoi celles-ci peuvent être des facteurs de changement, parfois de grande ampleur. Dans le cas des tiers-lieux, la succession de

deux crises, le mouvement des Gilets jaunes à partir de novembre 2018 et la crise pandémique du Covid-19, à partir de mars 2020, se traduit par l'accélération de la mise en politique publique nationale. En effet, d'un côté la crise des Gilets jaunes souligne les effets délétères des fractures socio-territoriales ainsi que les sentiments de déconsidération, d'injustice sociale et de mépris qui leur sont liés (Rosanvallon, 2021). D'un autre côté, la crise du Covid-19 accélère la prise de conscience des potentialités du télétravail et du numérique pour redynamiser les territoires en déprise. Ainsi, à la suite de la mission « Coworking : territoires, travail, numérique », dirigée par Patrick Levy-Waitz¹⁷¹, les tiers-lieux émergent progressivement à la fin de l'année 2018 comme un remède possible « au double abandon territorial-industriel et numérique » (Levy-Waitz, 2018, p. 11). Dès lors, l'État central va progressivement construire un programme national de soutien aux tiers-lieux. À partir de juin 2019, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), nouvellement créée, lance le programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » destiné à développer les tiers-lieux avec notamment le soutien à 300 tiers-lieux structurants, les « Fabriques de territoires ». Est créée également l'association de préfiguration « France Tiers-Lieux » pour constituer le mouvement des tiers-lieux et assurer la co-construction des politiques publiques avec l'appui d'un Conseil national des tiers-lieux. Par ailleurs, plusieurs ministères s'appuient sur les tiers-lieux pour déployer des actions spécifiques : Micro-Folies du ministère de la Culture, Campus connectés du ministère de l'Enseignement supérieur, espaces France-Service de l'ANCT avec le déploiement de conseillers numériques. En 2021, à la sortie de la crise du Covid-19, l'institutionnalisation se poursuit et s'amplifie. À la suite du rapport « Nos territoires en action » remis par « France Tiers-Lieux¹⁷² » en août 2021, le Premier ministre Jean Castex annonce un plan de 130 millions d'euros avec notamment le soutien à 100 « Manufactures de proximité » (tiers-lieux dédiés à la production locale), le développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux (notamment à travers l'appel à manifestation d'intérêt Deffinov) et l'appui à la construction du mouvement *via* le financement des réseaux régionaux. En 2022, la structuration des instances nationales se poursuit avec d'un côté une « Association nationale des tiers-lieux » qui rassemble la diversité des tiers-lieux en France et, de l'autre,

171. Patrick Levy-Waitz, entrepreneur du numérique, Président de la Fondation Travailler autrement, remet le mercredi 19 septembre 2018 à Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, [le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique](#) qui lui avait été confiée, en janvier 2018, par le président de la République. Proche d'Emmanuel Macron depuis la campagne présidentielle de 2017, il fait partie de l'équipe qui porte les sujets territoriaux auprès de ce dernier. Voir à ce sujet l'entretien accordé par Patrick Levy-Waitz au journal *La Tribune* le 21 mars 2022 : <https://www.latribune.fr/economie/france/avec-vous-c-est-la-seule-methode-pour-reussir-les-transitions-profondes-au-benefice-des-territoires-patrick-levy-waitz-en-marche-906512.html>

172. <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021>, consulté le 15 juillet 2024.

le Groupement d'intérêt public (GIP) « France Tiers-Lieux » qui réunit l'ANCT, l'État représenté par quatre ministères¹⁷³, et l'Association nationale des tiers-lieux. Une première rencontre nationale des tiers-lieux, « Faire tiers-lieux », est organisée à Metz du 17 au 20 octobre 2022 et, en 2023, le GIP « France Tiers-Lieux » lance son Observatoire national des tiers-lieux et un premier programme d'ingénierie à destination des porteurs de projets de tiers-lieux.

Ainsi, les tiers-lieux « à la française » se transforment aussi en instruments d'action publique porteurs d'une vision développementaliste :

« Les tiers-lieux sont des espaces physiques qui répondent à des besoins territoriaux. Ils rassemblent des acteurs divers partageant un objectif commun : développer des projets innovants pour leur territoire, en mutualisant des équipements, des moyens et des compétences¹⁷⁴. »

À la conceptualisation d'Oldenburg ou de Klinenberg centrée sur le renforcement du capital social des communautés locales se substituent donc des définitions « à la française », qui pour certaines paraissent nettement plus utilitaristes, aménagistes et fonctionnalistes portées par l'État et les collectivités territoriales¹⁷⁵. Ces définitions ne sont néanmoins pas complètement stabilisées, et une partie des politiques tiers-lieux tentent d'intégrer ces dimensions communautaires et de sociabilités intentionnelles, à l'image des définitions données par le GIP France Tiers-Lieux, ou du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt *Fabriques de Territoire* :

« Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais ils permettent tous les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale. Ils sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité. Ils sont

173. Les quatre ministères présentés dans le GIP France Tiers-Lieux : le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la France. Pour plus d'informations : <https://francetierslieux.fr/france-tiers-lieux>

174. Site de l'ANCT, consulté le 16 juillet 2024 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>

175. Dans la même veine, le rapport « Nos Territoires en action » de « France Tiers-Lieu », en 2021, qui va structurer la suite de la politique publique donne une définition autour de 5 critères avec, en premier lieu, celui de l'entrepreneuriat de territoire : <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021>

ces nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives qui contribuent à la vitalité de nos territoires¹⁷⁶. »

Un instrument de territorialisation de l'action publique

Les tiers-lieux correspondent en tout point aux attentes suscitées par la territorialisation de l'action publique. Les sciences sociales proposent généralement de « comprendre la territorialisation de l'action publique comme un effort de spatialisation synonyme de contextualisation » (Duran, 2020, p. 532). Plus précisément, la sociologie envisage la territorialisation comme un mouvement de transformation de l'action publique, marqué par une localisation accrue et une plus grande transversalité dans la prise en charge des problèmes publics (Douillet *et al.*, 2015). Appréhendée comme une sorte de nouveau paradigme de l'action publique visant plus de proximité et d'adaptabilité aux situations locales (Dupuis, 2015), la territorialisation fonctionne à la fois comme une catégorie d'organisation, d'animation et de distribution des politiques publiques (Pasquier et Rouzeau, 2023). Il est attendu qu'elle vienne contrebalancer, voire contrecarrer, la logique sectorielle qui structure traditionnellement l'action publique.

Les tiers-lieux peuvent à cet égard être analysés comme des instruments nouveaux de territorialisation de l'action publique coproduits par des structures de la société civile (associations, coopératives, collectifs ad hoc etc.), des agences de l'État et leurs différents réseaux (ANCT, GIP France Tiers-Lieux) et les collectivités territoriales. En « partant du territoire », en prenant en compte les dynamiques citoyennes locales et le caractère imbriqué des besoins qu'il révèle, les tiers-lieux contribuent mécaniquement à relativiser les logiques de spécialisation de l'action publique contemporaine (Pasquier, 2021). Congruente avec les nouvelles attentes en termes de transversalité et de participation, mais aussi plus que jamais portée par les enjeux de transition, la référence au territoire est donc réputée orienter la fabrique de l'action publique vers un mode davantage intégré (Bourdeau-Lepage et Pasquier, 2024; Autès, 1995; Sibertin-Blanc, 2021). La politique publique des tiers-lieux incarne cette forme de modernité. En tant qu'instrument d'action publique, les tiers-lieux invitent les systèmes d'acteurs à se départir des politiques sectorielles portées par des administrations traditionnelles et fonctionnant en silo (urbanisme, culture, éducation, action sociale, insertion économique, etc.). Aux yeux de leurs promoteurs, les tiers-lieux, par leur ancrage et leur ouverture au territoire, sont en capacité de proposer une orientation davantage transversale et coproduite de l'action publique et donc in fine seraient à même de mieux prendre en compte

176. Cahier des charges de l'AMI Fabriques de Territoire, porté par l'ANCT. <https://www.fondation-travailler-autrement.org/wp-content/uploads/2019/07/20190710_AMI_TiersLieux_VDEF-V10.pdf>

les problèmes publics qui résistent aux manières de faire antérieures (gestion des transitions, inégalités territoriales, difficulté de couverture en services publics, précarité et isolement, non-recours aux droits, etc.).

Cette territorialisation de l'action publique, dont la politique des tiers-lieux est une nouvelle séquence, prend une ampleur singulière dans un pays passionné par l'égalité des territoires (Estèbe, 2015). Fractures territoriales, déserts médicaux, métropolisation, France périphérique... La liste est longue des expressions ou formules qui visent à qualifier les mutations contemporaines de la fabrique territoriale hexagonale. La toile de fond de cette mutation est sans aucun doute le déclin d'un État aménageur « à la française », bousculé tout à la fois par une nouvelle géographie économique et les effets croisés de l'intégration européenne et de la décentralisation. Ainsi, le bras armé de l'aménagement du territoire depuis 1963, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), disparaît en 2005 pour devenir la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) puis en 2009 la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale; avant d'être absorbée en 2014 au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET); lui-même remplacé en 2020 par l'ANCT. Dans le même temps, de nouvelles tendances géographiques ont émergé en France avec le resserrement de la croissance autour de grandes agglomérations urbaines et une remontée des inégalités socio-spatiales. Si le processus de métropolisation, sa réalité, ses effets ont fait l'objet de vives controverses (Bouba-Olga *et al.*, 2022), force est de constater que la géographie économique hexagonale a beaucoup évolué avec de nouveaux gagnants et perdants. Cette nouvelle géographie de l'activité économique et de la production représente un défi pour les politiques publiques territoriales. Il s'agit pour ces dernières d'être en capacité d'apporter ou de maintenir des services publics sur l'ensemble de l'hexagone, et en particulier de revitaliser des territoires en décroissance. En 2018-2019, le mouvement des Gilets jaunes a illustré à cet égard la défiance dans la capacité des institutions nationales à produire des mécanismes de solidarité face aux fractures socio-économiques et territoriales issues des nouvelles modalités de fonctionnement et de territorialisation de l'économie de marché. Ainsi, cette politique publique des tiers-lieux, à l'instar des programmes « Cœur de ville » ou « Petites villes de demain » mis en œuvre concomitamment, s'inscrit dans un mouvement récent des politiques publiques portant davantage attention aux villes en décroissance ou aux territoires oubliés (Béal *et al.*, 2019; MacKinnon *et al.*, 2022), ciblant notamment en France les villes moyennes qui « condensent un certain nombre d'inquiétudes » (Desjardins et Estèbe, 2019), mais aussi les petites villes ou les espaces ruraux (Demazière et Sykes, 2021).

Dès lors, les tiers-lieux se trouvent parés de toutes les vertus, du plus haut sommet de l'État aux petites communes rurales en passant par les puissantes métropoles : outils de proximité, ils semblent en mesure de refonder tout à la fois le

vivre ensemble, la relation au travail, la production locale, l'accès aux services publics... sans que la liste ne soit exhaustive. Cependant, le tiers-lieu, véritable « cou-teau-suisse » des politiques territoriales (Idelon, 2022), se trouve désormais encasté dans les mécanismes complexes de la gouvernance « à la française » où s'empilent les dispositifs dans un contexte de « coopération » (Assens *et al.*, 2019). Des travaux récents ont pu montrer les effets limités du tiers-lieu en matière de revitalisation de territoires (Richez-Battesti *et al.*, 2024), l'innovation principale résidant dans l'intégration d'une dimension participative dans la conception de la politique publique. Mais les effets de ces processus d'innovation restent incertains, marqués par le sceau des relations interpersonnelles et encastés dans des configurations spécifiques. Ainsi, la dynamique des tiers-lieux, pour être reproductible, doit reposer sur une mobilisation socio-territoriale ascendante de longue durée, ce qui est loin d'être le cas partout en France (Bourdeau-Lepage et Pasquier, 2024; Nadou *et al.*, 2023).

Les tiers-lieux à l'épreuve de la standardisation de l'action publique

La territorialisation de l'action publique et la mise en place de logiques de gouvernance horizontale et participative, comme l'illustre le cas des tiers-lieux, ne doivent cependant pas conduire à surestimer le retrait de l'État. Une autre lecture voit plutôt dans ce paradoxe apparent les signes du retour d'un État néo-managérial s'appuyant sur de nouveaux instruments de gouvernement à distance (Bezès et Musselin, 2015; Epstein, 2005). Si l'État se retire physiquement des territoires, il continue à orienter à distance les choix des collectivités territoriales ou des acteurs associatifs par le biais de nouveaux outils de gestion (appels à projets, dispositifs d'évaluation, indicateurs de performance) et/ou la mise en circulation de labels, modèles ou récompenses. Son influence procède désormais de formes d'intervention moins directes, qui passent, entre autres, par l'identification, la sélection, la modélisation, la valorisation et la diffusion des expériences « innovantes » ou « exemplaires » (Béal *et al.*, 2015). Cette mise en politique publique du mouvement des tiers-lieux, leur transformation progressive en instrument de territorialisation de l'action publique, participe de ce pilotage à distance par l'État. À la lumière des travaux de science politique sur la gouvernance territoriale (Pasquier *et al.*, 2013; Epstein, 2020), une double hypothèse voit le jour. Si l'institutionnalisation des tiers-lieux permet de renforcer la robustesse du mouvement, se pose néanmoins la question de la standardisation du modèle de tiers-lieu proposé à la croisée des dynamiques de professionnalisation des acteurs et de concurrence interterritoriale.

La politique des tiers-lieux est pilotée à l'échelle nationale par ce qu'Edgard Pisani définissait comme une administration de mission :

« Légère, elle a le goût de faire, elle est réaliste, mouvante, elle va vers l'événement; elle est mêlée à la vie; elle n'attend pas l'initiative, elle la sollicite; [...]

elle est dynamique et comporte des risques. Elle est fondée sur le mouvement de pensée d'un homme ou d'une équipe. » (Pisani, 1956, p. 325)

Constituée au sein de l'ANCT et du GIP France Tiers-Lieux, cette équipe administrative conçoit et déploie un ensemble d'outils relevant de ce modèle du gouvernement à distance : la sélection *via* deux appels à manifestations d'intérêts de 300 « Fabriques de territoires » en 2019 et 100 « Manufactures de proximité » en 2020 ; une contribution à la structure du « mouvement » des tiers-lieux *via* l'organisation de « Rencontres nationales » depuis 2022 ; une identification et une analyse de l'impact socioéconomique des tiers-lieux et de leurs activités *via* la création d'un Observatoire national en 2023 ; enfin, la valorisation et la diffusion des expériences innovantes ou exemplaires au sein des groupes de travail du réseau national (association nationale des tiers-lieux) et des différents réseaux régionaux des tiers-lieux, mais aussi la publication de guides de bonnes pratiques comme, par exemple, en 2023, le *Guide Tiers-lieux et collectivités. Comment faire ensemble*¹⁷⁷ ? La particularité de cette politique repose néanmoins sur une association étroite des acteurs des tiers-lieux dans la conception et le co-pilotage de la politique publique : groupes d'experts pour la construction des cahiers des charges, intégration de l'association nationale des tiers-lieux à la gouvernance du GIP France Tiers-Lieux, participation de réseaux locaux de tiers-lieux aux jurys des appels à manifestation d'intérêt, etc. Cette spécificité mériterait d'être étudiée plus spécifiquement pour comprendre comment elle influence ces trajectoires de standardisation et permet, ou non, d'éviter certains écueils du gouvernement à distance.

La diffusion grandissante de ces nouveaux modes de gestion et de pilotage génère inéluctablement des dynamiques de standardisation de l'action publique territoriale. Un premier mécanisme y conduit : la professionnalisation des acteurs et leur interdépendance croissante (Arnaud *et al.*, 2006). Les idéologies sont en effet désormais moins à chercher dans les formations politiques que dans les milieux professionnels des experts/consultants des politiques territoriales (Bérard, 2020). Que ce soit en matière de planification urbaine, de politiques de sécurité ou de mobilités douces, on voit se former des coalitions de cause au centre desquelles les experts-savants s'affrontent pour imposer leurs visions du monde et les instruments de régulation qui les accompagnent. Ces nouvelles idéologies professionnelles s'accommodent parfaitement de logiques de différenciation, notamment au niveau territorial. Souvent faiblement élaborées sur le plan doctrinal, elles ont la force du mou et de l'implicite, c'est-à-dire qu'elles s'adaptent à des configurations locales variées et n'excluent pas les compromis et les orientations différentes (Arnaud *et al.*, 2006).

177. <https://francetierslieux.fr/decouvrez-le-guide-tiers-lieux-et-collectivites-comment-faire-ensemble>, consulté le 17 juillet 2024.

Dans la mise en politique publique des tiers-lieux, deux constats viennent conforter cette hypothèse : la professionnalisation des acteurs associatifs et administratifs, validée à l'échelle nationale, et l'accélération des logiques d'échanges et de concurrence entre agences de l'État, réseaux régionaux et collectivités territoriales. Cette professionnalisation se manifeste par exemple par la création de réseaux régionaux dynamiques comme en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine ou dans les Hauts-de-France qui fonctionnent tout à la fois comme des centres de ressources, des centres de formation mais aussi des espaces de représentation professionnelle vis-à-vis des autorités locales et régionales. Une des priorités de France Tiers-Lieux est d'ailleurs d'encourager la mise en réseau et d'appuyer les dynamiques de structuration régionale sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les régions qui n'en disposent pas. Du point de vue national, l'échelle régionale apparaît comme fonctionnelle pour mutualiser les moyens entre les tiers-lieux et déployer des actions d'accompagnement. Ce catalogue divers se compose de possibilités de formation¹⁷⁸, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...) ¹⁷⁹. Par ailleurs, pour les professionnels du développement local et de l'action publique (fonctionnaires territoriaux, élus notamment), les tiers-lieux font aujourd'hui partie de la boîte à outils pour développer, donner à voir et rendre attractif un territoire¹⁸⁰ (Nadou *et al.*, 2023). Ce processus de standardisation ne repose pas seulement sur les acteurs associatifs mais c'est bien « l'ensemble des milieux décisionnels territorialisés qui se trouvent enrôlés dans un univers standardisé » (Arnaud *et al.*, 2006, p. 16) de célébration des tiers-lieux. À commencer bien sûr par les fonctionnaires territoriaux dont la socialisation *via* la mécanique de la formation continue et de la mobilité professionnelle se traduit par une convergence des représentations sociales et des instruments d'action. Par exemple, en 2023, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des réseaux régionaux de tiers-lieux co-organisent des stages de conception et de pilotage des tiers-lieux à destination des agents en charge de ces nouvelles politiques publiques. Les experts/consultants, souvent chercheurs et militants¹⁸¹, jouent aussi un rôle singulier dans la professionnalisation et donc la standardisation de ces struc-

178. Par exemple, en septembre 2020, ouvre le 1^{er} Master 2 dédié aux tiers-lieux. Il résulte du partenariat entre la Coopérative des Tiers-Lieux, la Compagnie des Tiers-lieux (Hauts de France) et l'université Polytechnique des Hauts de France (Valenciennes). <<https://coop.tierslieux.net/ouverture-du-premier-master-tiers-lieux>>, consulté le 18 juillet 2024.

179. <<https://francetierslieux.fr/reseaux-regionaux>>, consulté le 17 juillet 2024.

180. Ainsi, lors du 103^e congrès des maires de France, en 2021, le stand « Tiers-lieux » rencontre un succès remarqué comme l'illustre cet article de *La Gazette* <<https://www.lagazettedescommunes.com/775580/tout-le-monde-veut-son-tiers-lieu>>, consulté le 19 juillet 2024.

181. Voir, par exemple, la trajectoire d'Antoine Buret, chercheur, spécialiste des tiers-lieux, mais aussi militant actif du mouvement en général. <<https://www.lamusebouge.ch/tiers-lieux-et-plus-si-affinites>>, consulté le 18 juillet 2024.

tures. En effet, ces experts/savants tout en menant des recherches sur les tiers-lieux analysent et font circuler des modèles de bonnes pratiques. Ils trouvent dans les animateurs/concepteurs des tiers-lieux tout à la fois des coproducteurs et des relais dynamiques de leurs représentations contemporaines des tiers-lieux. Ces animateurs et/ou directeurs de structures sont souvent dotés de formations intellectuelles ouvertes aux sciences sociales et très intéressés par co-construire des recherches-action ou participatives sur leurs propres pratiques. Ces allers-retours participent de la construction d'une véritable communauté de politique publique (Braunstein et Thatcher, 2019). D'autant que les revues professionnelles¹⁸², les associations, les organismes de formation et les réseaux multiniveaux de politique publique relaient ces initiatives et constituent autant de vecteurs d'une standardisation en marche en France et au-delà (Baudelle *et al.*, 2023). Les tiers-lieux (comme le partenariat, le projet de territoire, la participation citoyenne, etc.) s'imposent aujourd'hui comme une évidence aux thuriféraires d'un développement local soucieux des communs et des solidarités sociales et territoriales. Ils contribuent, de par leur transversalité ontologique, à une ouverture des institutions les unes sur les autres, si bien que « les frontières traditionnelles entre élus, fonctionnaires et experts de l'action publique territoriale s'amenuisent au point de faire émerger un monde professionnel avec sa culture, ses habitudes, sa vision du moderne et de l'archaïque, du pensable et de l'impensable » (Arnaud *et al.*, *op. cit.*, p. 16-17).

L'accélération des logiques d'échanges et de concurrence entre niveaux de gouvernement vient encore démultiplier cette dynamique de standardisation, en dépit du caractère autogestionnaire de nombreux tiers-lieux. Chaque commune ou intercommunalité veut désormais son tiers-lieu de proximité, chaque Région souhaite structurer son réseau de tiers-lieux au nom du développement local et de l'aménagement du territoire, ou encore chaque Département entend soutenir les tiers-lieux au nom de leur compétence en matière de solidarité territoriale. Or, nous le savons, le marketing territorial s'est progressivement imposé comme un élément structurant à l'échelle de l'ensemble des politiques publiques territoriales (Pasquier *et al.*, 2020). Son développement et ses évolutions correspondent aux mutations du contexte d'exercice des politiques territoriales depuis une quarantaine d'années maintenant. D'une politique communicationnelle essentiellement centrée sur l'image (Nay, 1994), le marketing territorial a laissé désormais la place à un paradigme plus large, celui de l'attractivité, c'est-à-dire « cette capacité à offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur un territoire plutôt que sur un autre » (Houllier-Guibert, 2019, p. 153). Cette évolution sémantique indique que l'attractivité territoriale ne repose plus aujourd'hui simplement sur des paramètres

182. Pensons par exemple à *La revue sur les tiers-lieux* publiée depuis octobre 2018 par « La coopérative des tiers-lieux » et qui se veut un outil d'exploration et d'information sur ces structures. <<https://coop.tierslieux.net/document/la-revue-collector-sur-les-tiers-lieux>>, consulté le 20 août 2024.

de compétitivité économique mais sur des paramètres plus expérientiels de qualité de la vie. Les dimensions sociale, culturelle, écologique du cadre de vie sont devenues des facteurs d'attractivité non négligeables des politiques territoriales. Cette attractivité multidimensionnelle constitue désormais le paradigme transversal qui imprègne l'ensemble des composantes d'une stratégie de développement local. Dès lors, le tiers-lieu, en tant que laboratoire et vitrine du changement social (Berbebi-Hoffmann *et al.*, 2018) culturel et écologique, apparaît comme un nouveau totem des politiques territoriales soucieuses du bien-être, du vivre ensemble et d'une vision renouvelée de la relation ville/campagne (Bourdeau-Lepage, 2015 ; Krauss *et al.*, 2020).

Il est intéressant néanmoins de constater qu'une partie des politiques tiers-lieux portent une attention particulière à ces risques de standardisation ou d'effets de mode. Cette vigilance se traduit par des initiatives visant à préserver la diversité et l'autodétermination des tiers-lieux. Par exemple, la définition des tiers-lieux reste volontairement ouverte, permettant aux acteurs locaux d'adapter le concept à leurs réalités et à leurs besoins spécifiques. La cartographie nationale des tiers-lieux, par ailleurs, repose sur une logique d'autodéclaration, laissant aux acteurs la liberté de se définir comme tiers-lieux en fonction de leurs pratiques et de leurs objectifs. Des guides et outils, comme le MOOC du CNFPT ou les publications du GIP France Tiers-Lieux ou de la Coopérative Tiers-Lieux, mettent également en garde contre la tentation de considérer les tiers-lieux comme une « solution magique » universelle. Si la nécessité de conserver le caractère ascendant et citoyen des tiers-lieux semble être bien identifiée par une partie des acteurs publics impliqués sur ces sujets, reste à savoir si cette conscience des risques permettra d'éviter les effets de standardisation.

Conclusion

Cette mise en politique publique des tiers-lieux est ainsi un révélateur pertinent des dynamiques de la gestion territoriale contemporaine « à la française ». Elle les promeut au rang d'instrument magique de résilience territoriale par un État central et des collectivités territoriales en quête perpétuelle d'égalité des territoires. Au regard des travaux de science politique sur la gouvernance et l'action publique territoriale, il est néanmoins possible de formuler quelques hypothèses quant aux effets potentiels de cette institutionnalisation. La dynamique de professionnalisation des acteurs et les concurrences ou les coopérations interterritoriales qui accompagnent cette politique des tiers-lieux contribuent à la diffusion accélérée des expérimentations, à la circulation rapide des « bonnes pratiques ». Là encore la socialisation par frottement et capillarité favorise la circulation de modèles d'action publique souvent labellisés « bonne gouvernance ». La viabilité économique des tiers-lieux, leur gouvernance, leurs interactions avec l'écosystème local, leurs orientations thématiques sont ici au cœur des échanges tout comme leur potentielle dépendance au

leadership politique (Nadou *et al.*, 2023). Ainsi, les tiers-lieux, nouveaux totems des politiques territoriales, deviennent progressivement une ressource dans l'exercice du pouvoir local en contribuant à la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Ils peuvent facilement venir conforter l'image d'un maire ou d'une équipe municipale afin d'incarner une forme de modernité sociétale en renouvelant la création culturelle, l'artisanat et la production locale ou le pouvoir d'agir des habitants d'une petite commune ou d'un quartier d'une grande métropole. D'où également une forme de fragilité si les tiers-lieux, ou plutôt certains de leurs promoteurs, apparaissent en opposition au leadership local. La politique n'est donc jamais bien loin du tiers-lieu, elle lui apporte la puissance des utopies collectives mais aussi les difficultés inhérentes d'une insertion dans la gouvernance publique « à la française ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnaud, L., Le Bart, C., Pasquier, R. (dir.) (2006). *Idéologies et action publique territoriale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Assens, C., Bartoli, A., Hermel, P. (2019). « Collaborer dans la rivalité? L'ambivalence de la coopération dans les collectivités territoriales », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 85, p. 471-485.
- Autès, M. (1995). « Les sens du territoire », *Recherche et Prévisions*, 39, p. 57-71.
- Baudelle, G., Tremblay, D., Krauss, G., Le Gall, S., Marinos, C. & Ross, E. (2023). « Espaces de coworking et territoires non métropolitains : des relations paradoxales, une comparaison internationale (Allemagne, France, Canada) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 765-787.
- Béal, V., Cary, P., Fol, S., Rousseau, M. (2019). « Introduction : Les villes en décroissance à la croisée des chemins », *Géographie, économie, société*, 21, p. 5-22.
- Béal, V., Epstein, R., Pinson, G. (2015). « La circulation croisée : modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, 4(3), p. 103-127.
- Bérard, Y. (2020). « Expertise », dans Pasquier, R., Cole, A., Guigner, S. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 235-239.
- Bezes, P., Musselin, C. (2015). « Le new public management : Entre rationalisation et marchandisation? », dans Boussaguet, L. (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 125-152.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., Lallement, M. (2018). *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., Pumain, D. (2022). « Les métropoles sont-elles les villes les plus performantes? », *Espaces et sociétés*, 186/187, p. 219-247.
- Bourdeau-Lepage L. (2015). « Repenser l'attractivité des territoires : globalisation, durabilité et aménités », dans Bourdeau-Lepage, L., Gollain, V. (dir.), *Attractivité et compétitivité des territoires : théorie & pratiques*, Paris, CNER, p. 24-39.
- Bourdeau-Lepage, L., Pasquier, R. (2024). « Introduction – Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, p. 191-200.
- Braunstein, J., Thatcher, M. (2019). « Réseau », dans Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 547-554.
- Burret, A. (2021). « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, 83, p. 208-214.

- Capoccia, G., Kelemen, R. (2007). « The Study of Critical Junctures. Theory, Narrative and Counterfactuals in Historical Institutionalism », *World Politics*, 59(4), p. 341-369.
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'association des géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Demazière, C., Sykes, O. (2021). « Acting for cities and towns? The perpetual reinvention of categories and tools on national urban policies in France », dans Zimmermann, K., Fedeli, V. (eds.), *A modern guide to national urban policies in Europe*, Londres, Edward Elgar, p. 34-57.
- Desjardins, X., Estèbe, P. (2019). *Villes petites et moyennes et aménagement territorial. Éclairages anglais, allemands et italiens sur le cas français*, Paris, PUCA.
- Douillet, A.-C., Faure, A., Negrier, E. (2015). « Trois regards sur les politiques publiques vues du local », dans Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 349-348.
- Dupuis, J. (2015). « Une approche de la gouvernance et de la régulation territoriales et interterritoriales des politiques et projets communautaires à travers l'analyse comparée des contrats de territoire dans deux communautés urbaines », *Gestion et Management Public*, 4(1), p. 5-28.
- Duran, P. (2020). « Territorialisation », dans Pasquier, R., Guigner, S., Cole, A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 529-537.
- Epstein, R. (2005). « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, 319, p. 96-111.
- Epstein, R. (2020). « Un demi-siècle après Pierre Grémion : Ressaisir la centralisation à partir de la périphérie », *Revue française de science politique*, 70(1), p. 101-117.
- Estèbe, P. (2015). *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, PUF.
- Grawitz, M., Leca, J. (dir.) (1985). *Traité de science politique*, Paris, PUF.
- Fiorentino, S. (2019). « Different typologies of co-working spaces and the contemporary dynamics of local economic development in Rome », *European planning studies*, 27(9), p. 1768-1790.
- Hassenteufel, P., Saurugger, S. (2021). « Crises économiques et processus de changement dans l'action publique : une approche relationnelle », dans Hassenteufel, P., Saurugger, S. (dir.), *Les politiques publiques dans la crise. 2008 et ses suites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 7-35.
- Idelon, A. (2022). « Institutionnalisation, instrumentalisation, modélisation...le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *Nectart*, 14, p. 96-109.
- Houllier-Guibert, C.-E. (2019). « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, p. 153-175.
- Kebir, L., Wallet, F. (2021). *Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*, Paris, PUCA.
- Klinenberg, E. (2018). *Palace for the people : How social Infrastructure Can Help Fight Inequality, Polarization, and the Decline of Civic Life*, New York, Crown.
- Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.) (2020). *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Lascoumes, P., Le Galès, P. (2005). « Introduction : l'action publique saisie par ses instruments », dans Lascoumes, P., Le Galès, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-44.
- Leducq, D. (2023). « Les espaces de coworking : un levier de régénération des territoires en dehors des métropoles ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 741-763.
- Levy-Waitz, P. (dir.) (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Mission coworking, Fondation Travailler autrement, Paris, Synthèse du rapport.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713.
- Maisonasse, J., Richez-Battesti, N., Besson, R. (2023). « Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : Le cas de la ville de Digne-les-Bains », *Géographie, Économie, Société*, 24. <https://hal.science/hal-04075052>
- MacKinnon, D., Kempton, L., O'Brien, P., Ormerod, E., Pike, A., Tomaney, J. (2022). « Reframing urban and regional "development" for "left behind" places », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 15(1), p. 39-56.

- Nadou, F., Baudelle, G., Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691.
- Nay, O. (1994). *Le chant local : politique de communication et stratégie de développement local à Montpellier (1982-1993)*, Bordeaux, Cahiers du Cervl.
- Putnam, R. (1999). « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, 41, p. 13-22.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, New York, Paragon House.
- Pasquier, R. (2021). « Politiques publiques dans l'espace national », dans Jacob, S., Schiffino, N. (dir.), *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant, p. 813-847.
- Pasquier, R., Guigner, S., Cole, A. (dir.) (2020). *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2nd édition.
- Pasquier, R., Rouzeau, M. (2023). « S'implanter pour durer : les politiques de territorialisation départementale comme stratégies de résistance », *Politiques & management public*, 3, p. 323-338.
- Pasquier, R., Simoulin, Weisbein, J. (dir.) (2013). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, 2nd édition, Paris, L.G.D.J.
- Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J., Besson, R. (2024). « Le tiers-lieu comme trajectoire territorialisée d'innovation sociale : le cas d'un territoire rural », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, p. 257-277.
- Pisani, E. (1956). « Administration de gestion, administration de mission », *Revue française de science politique*, 6(2), p. 315-330.
- Rosanvallon, P. (2021). *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris, Seuil/ La République des idées.
- Sibertin-Blanc, M. (2021). « Territorialisation et décloisonnement de l'action culturelle en faveur du développement sensible des territoires », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 451-471.
- Tehel, A., Pasquier, R., de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et politiques*, 91, p. 181-197.
- Thoenig, J., Duran, P. (1996). « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46(4), p. 580-623.
- Wagner-Pacifici, R. (2021). « Habermas au Starbucks. Clients, oisifs et traînardes dans le tiers-lieu capitaliste », *Les Politiques Sociales*, 1/2, p. 27-53.